Parcours LA CABOSSE D'OR

- **Distance :** 5 km

- **Dénivelé positif :** 50 mètres

- **Départ :** à 8h30 le dimanche 22 août pour les minimes qui font la course (possibilités de partir entre 8h35 jusqu'à 10h pour les randonneurs)
  Départ et arrivée au même endroit environ 2 km après l'entrée du Parc de La Rivière Bleue, à environ 1h de voiture dans le sud de Nouméa en direction de Yaté

- **Tarifs :**
  - > 14 ans (nés en 2007 ou avant) : 1 500 fcfp
  - entre 7 et 14 ans : 1 000 fcfp
  - < 7 ans (nés en 2015 ou après) : 500 fcfp
  - Pack famille (2 adultes + 2 enfants ou plus avec lien de parenté) : 4 000 fcfp

  Aucun remboursement après la clôture des inscriptions, remboursement à 75% si annulation par mail uniquement (nouvellecaledonieaventure@gmail.com) **impérativement avant** la clôture des inscriptions.

- **Ages :** Les jeunes de moins de 7 ans doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte.

- **Un petit souvenir sera offert à votre arrivée.**

- **Modalités d'inscription :**
  - **Pour les minimes (14 et 15 ans dans l'année) qui veulent être classés** : Il faut fournir lors de votre inscription sur le site www.inlive.nc, au choix :
    - une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées)
    - une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de

l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :

- ✓ Fédération des clubs de la défense (FCD),
- ✓ Fédération française du sport adapté (FFSA),
- ✓ Fédération française handisport (FFH),
- ✓ Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
- ✓ Fédération sportive des ASPTT,
- ✓ Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
- ✓ Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
- ✓ Union française des oeuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP);

- un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition **ou** de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie.

- **Pour tous les autres** : questionnaire médical à remplir (si une seule case est cochée, il faut fournir un certificat médical de moins d'un an)

- **Remise des dossards :** Chez Endurance Shop, le jeudi 19 août après midi, vendredi 20 et samedi 21 août avant midi.

- **Entrée au Parc Provincial de la Rivière Bleue :** En présentant votre dossard, entre 7h30 et 8h.
- **Parking :** la zone de parking à environ 2 km après l'entrée du Parc, à proximité du départ, les véhicules 4x4 seront stationnés à 300m.

- **Matériel obligatoire :** un gobelet pour boire à l'arrivée. (un camel ou une bouteille est conseillé)

- **Balisage :** Le balisage sera fait avec des bandes de toile cirée de couleur ORANGE et environ tous les 30 à 50 mètres. Chaque changement important de direction (carrefour, croisement) sera indiqué par une flèche au sol (parfois réalisée avec des pierres) ou une « porte » réalisée avec 2 à 3 balises. Si vous n'apercevez plus de balisage de couleur orange ou réfléchissant pendant 200m, cela signifie que vous n'êtes plus sur le tracé. Soyez vigilants au balisage et aux flèches.

- **Ravitaillement :** Il n'y aura pas de ravitaillement sur le parcours.

- **N° téléphone en cas d'urgence :** 82 12 82

- **Classement hommes et femmes :**
  - 3 premiers MINIMES (nés en 2006 et 2007 inclus)

- **Remise des prix et tirage au sort sur place à 13h le 22 août. <u>(la présence au podium est indispensable pour obtenir sa récompense)</u>**

Le camping ne sera pas autorisé sur la zone de parking la veille de la course. Pour ceux qui souhaiteraient camper à proximité, voir le camping des Bois du Sud (Tél : 88.92.08 ou 89.50.88) ou le Camp des Kaoris (Tel : 83.90.13)

Des stands de nourriture seront présents.

En cas de force majeure, au sens de l'article 1148 du code civil, l'organisation n'est pas dans l'obligation de rembourser les compétiteurs, mais fera son maximum pour reporter l'épreuve dans des délais raisonnables.

Assurance individuelle accident : il incombe à chaque participant d'être assuré personnellement. Les licenciés FFA bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence FFA.

Le concurrent donne à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes photos ou images le représentant, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image.

L'adresse mail renseignée par le concurrent au cours de l'inscription en ligne servira à l'association NCA pour donner des informations relatives au Trail des Cagous 2022 et informer de ses manifestations sportives suivantes, via une liste de diffusion. Il sera possible de s'en désabonner à la première réception d'un mail.

Avec son inscription, le participant s'engage à respecter le règlement du Parc de la Rivière Bleue et les informations ci-dessus.